



PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 7 novembre 2002, à 20H15
à la Salle de Spectacles

8^{ème} séance 2002

Séance du jeudi 7 novembre 2002

Présidence de M. Ali Hemma-Devries, président

Je vous souhaite la bienvenue à cette huitième séance du Conseil communal.

J'adresse également un cordial salut à Madame la Syndique et aux membres de la Municipalité, à notre huissier, M. Jimmy Bornand, aux représentants de la presse, ainsi qu'au public, qui nous font le plaisir de suivre nos débats, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

66 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Sont excusé(e)s :

**Mmes Bastienne Joerchel Anhorn
Nathalie Kocher
Antoinette Schaffner
Elena Torriani
Yvonne Zurcher**

**MM. Henri Delapierre
Jacques Depallens
Michel Grenacher
Cédric Hostettler
Christophe Kocher
François Morisod
Nicolas Noël**

Sont absents :

**MM. Eric Flaction-Rouvière
Pierre Trenz**

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour sera donc suivi tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2002.
2. Démission - Assermentation.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications éventuelles de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

7. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2003 :
 - a) du président
 - b) du 1^{er} vice-président
 - c) du 2^{ème} vice-président
 - d) de deux scrutateurs
 - e) de deux scrutateurs suppléants
8. Nomination de la Commission spéciale SIE (COSPE) pour 2003 - 5 membres.
9. Réponse à la motion pour l'étude et l'analyse des places de jeux et de détente mises à disposition de la jeunesse dans la Commune de Renens déposée par M. Jacques Studer, conseiller communal et consorts.
Nomination éventuelle d'une commission.
10. Préavis No 17 :
Admission de 7 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt du préavis - Discussion préalable.
11. Préavis No 18 :
Création d'une association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.
Dépôt du préavis - Discussion préalable.
12. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 3 octobre 2002

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. Démission - Assermentation

Suite à la démission de Monsieur le conseiller communal Marc Burgener, démissionnaire lors de la séance du 5 septembre dernier, **M. le Président** prie Monsieur Roger Gummy, candidat de la liste complémentaire du parti radical, de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite cette dernière, ainsi que le public, à se lever.

M. le Président donne lecture de la formule du serment et prie le nouveau conseiller de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "je le promets" :

Lecture du serment

M. le Président remercie Monsieur R. Gumy (rad.) de son engagement au service de la Commune et le prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

3. Communications de la Présidence

M. le Président souhaite, avant de passer aux communications de la Présidence, partager avec les membres du Conseil une triste nouvelle : notre collègue, Madame la Conseillère Yvonne Zürcher, a perdu son époux et c'est avec l'ensemble des conseillères et conseillers que je voudrais lui exprimer toute notre sympathie, notre soutien et notre présence à ses côtés dans ces moments difficiles.

L'assemblée est priée de se lever, quelques instants de silence sont observés en la mémoire de Monsieur Zürcher.

M. le Président rappelle les votations fédérales et cantonales des 22, 23 et 24 novembre prochain.

Il indique que le Bureau du Conseil a reçu divers courriers :

- ✓ Une correspondance de l'Association familles du Quart-Monde de l'Ouest Lausannois, dont il donne lecture :

Aux concitoyennes, concitoyens et autorités,

Le 22 septembre, le peuple vaudois a accepté la nouvelle Constitution. Nous familles du Quart Monde, nous voulons nous faire entendre sur certains points qui nous touchent.

La nouvelle Constitution : **Est-ce trop beau pour être vrai ?** Le texte est beau, la réalité n'est pas toujours ce qu'elle devrait être.

Tous les êtres humains sont égaux devant la loi (article 10).

Mais dans la vie, sommes-nous toujours informés des changements des lois, des droits et des nouveaux droits dans tous les domaines (Logement, Assurances sociales, Prestations complémentaires etc). L'Etat devrait prendre ses responsabilités pour informer valablement les citoyens dans un langage compréhensible pour tout le monde. Il s'agit notamment d'informer clairement des procédures et des conditions pour obtenir ces droits.

Nul ne doit subir de discriminations du fait notamment de son origine, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son état civil, de son mode de vie, de son patrimoine génétique, de son aspect physique, de son handicap ses conditions, de son opinion (art.10).

Nous sommes tous les mêmes êtres humains, nous avons tous droit au respect et à la reconnaissance de notre dignité.

Nous familles du Quart Monde ainsi que d'autres personnes et familles devrions pouvoir vivre décemment et dignement sans avoir besoin d'assistance. Les enfants sont une richesse inestimable pour les parents et pour l'avenir de l'humanité. Mais quelle vie leur réserve-t-on ?

Les statistiques le montrent, aujourd'hui en Suisse, avoir des enfants est un facteur d'appauvrissement et pousse un certain nombre de familles au bord du minimum vital.

L'Etat et les citoyens devraient éviter la discrimination. Une des premières mesure de prévention serait de lutter contre la pauvreté des familles en leur donnant la possibilité de vivre décemment. C'est ainsi qu'on préserve la dignité.

Sur quoi se base-t-on pour établir le strict minimum vital ?

Pour nous, vivre décemment, c'est avoir

- Avoir un logement salubre
correspondant au revenu familial et au nombre de personnes vivant dans la famille (adultes et enfants).
- **Avoir un salaire décent**
Tout travail mérite un salaire décent et la Constitution vaudoise garantit l'égalité des salaires entre femmes et hommes. Qu'en est-il des personnes qui travaillent péniblement et gagnent des salaires minables (vendeurs, ouvriers, manœuvres).

Le coût de la vie augmente mais les salaires baissent. **Est-ce normal ?**

Et qu'en est-il de toutes les personnes, femmes et les hommes, qui travaillent au foyer et assument des tâches essentielles. N'auraient-elles pas droit à un salaire qui les reconnaîtraient comme des travailleurs égaux en droits et pour l'obtention des assurances sociales.

- **Avoir des allocations familiales et de maternité décentes.**
La nouvelle Constitution reconnaît le droit à des allocations familiales, à une assurance maternité. Elle encourage le congé parental. Il faut vraiment agir pour que ces allocations soient acceptables. Ce n'est pas avec les allocations actuelles que l'on peut accueillir, nourrir, habiller, soigner et préparer l'avenir de nos enfants.
- **Offrir une alimentation équilibrée**
Une famille devrait avoir une alimentation. Malheureusement, ce n'est pas le cas ou possible pour tout le monde. C'est difficile de ne pas pouvoir nourrir correctement nos enfants. Nos moyens financiers ne nous permettent pas toujours de subvenir à leurs besoins. Or, l'alimentation est primordiale pour la santé.
- **Avoir accès à la santé publique à un prix abordable.**
Les cotisations d'assurance maladie, les factures de dentiste et les autres dépenses de santé sont importantes dans le budget d'une famille, notamment lorsqu'il y a plusieurs enfants à charge. Des personnes renoncent à se faire soigner par manque de moyens financiers. A quand des cotisations d'assurance maladie calculées en fonction du revenu et la prise en charge des frais dentaires dans l'assurance maladie pour les familles ?
- **Avoir droit à la formation à tout âge**
Nous souhaitons, comme le prévoit la nouvelle Constitution, que l'Etat encourage la formation continue et qu'il prenne toutes les mesures permettant à tout adulte d'acquérir des connaissances et une formation professionnelle initiale.
- **Avoir droit à la culture, aux loisirs, aux vacances**
Pouvoir s'offrir des moments de détente, d'évasion, de découvertes, est-ce un privilège réservé à certaines catégories de personnes ?
- **Avoir droit à une vieillesse digne**
Les personnes âgées ont travaillé pour la société. On ne devrait pas les mettre dans un placard. Elles ont droit au respect et au soutien au même titre que les autres citoyens.

La nouvelle Constitution dit que l'Etat et les Communes assurent à chaque personne habitant le canton les conditions d'une vie digne par la prévention de l'exclusion professionnelle et sociale, par une aide sociale en principe non remboursable, par des mesures de réinsertion (art.60).

L'aide sociale n'est en principe pas remboursable. Mais qu'en sera-t-il des situations antérieures ? Pourront-elles bénéficier de l'amnistie ?

Toutes familles, toutes personnes en difficulté, en situation de précarité devraient pouvoir être aidées.

Mais l'aide sociale a souvent un prix, celui d'une intrusion dans la vie privée et d'une mise en cause de sa propre autonomie. Quand une personne, une famille bénéficie d'un soutien, les autorités, les travailleurs sociaux, les concitoyennes et concitoyens doivent respecter sa manière de vivre, son droit et sa capacité de décision. Ils doivent admettre la possibilité que chaque personne a d'évoluer, de changer. On ne reste pas toute la vie la même personne. On a pas le droit d'enfermer les personnes dans leur passé ! Plutôt que d'être jugée, la personne aidée doit être considérée, être écoutée et traitée comme partenaire.

Le texte de la nouvelle Constitution est beau !

Nous espérons que l'on en tire véritablement les conséquences pour que ce projet de société se réalise. C'est la tâche des autorités, mais aussi de chaque citoyen de faire en sorte que cette Constitution soit une réalité concrète !

Signé par l'Association des familles du Quart Monde de l'Ouest lausannois

- ✓ Un courrier de la société d'accordéonistes - Echo du Léman - nous informant qu'elle organise le samedi 16 novembre prochain à la Salle de spectacles de Renens une soirée.
- ✓ Une information concernant une conférence "l'Hépatite C chez les consommateurs de drogues- une préoccupation de santé publique" organisée par l'association "Rel'ier" qui aura lieu le mardi 19 novembre 2002, de 16h00 à 19h00, au CSR de Renens

M. le Président indique que sous le point 12 - Propositions individuelles et divers, il sera pris en priorité les motions, interpellations, propositions de :

- Intervention de M. E. Roscigno (soc.) concernant la journée du 14 novembre 2002
- Motion intercommunale déposée par Mme D. Pittet (F.r.)
- Interpellation sur la Commune de Chavannes avec une résolution de M. J.-P. Rouyet (F.r.)
- Interpellation sur le SIE de Mme R.-M. Prêtre (soc.)

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est pas demandée.

4. Communications de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique, salue très cordialement l'assemblée. Elle indique que la Municipalité a diverses communications et réponses à présenter au Conseil communal.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : En octobre, Madame la conseillère communale Danièle Pittet déposait une motion intitulée "pour une réflexion autour de formes d'interventions préventives en réponse à l'insécurité urbaine".

Nous avons informé le Conseil communal - au début de cette année - de la création d'un groupe de travail pour réfléchir à cette situation dans notre ville. Ce groupe de travail s'est réuni à 6 reprises sous la présidence de la soussignée ; il était composé de représentants des services de : sécurité publique, sécurité sociale, culture jeunesse et sports, d'école, du CSR et du SPJ, du CRA et de la motionnaire.

Ce groupe de travail a remis à la Municipalité un rapport que tous les membres du Conseil communal vont recevoir par courrier prochainement.

Suite à ce rapport, j'ai le plaisir de vous annoncer que la Municipalité a accepté le principe de la création d'un poste que nous désignerions plutôt sous le terme de "médiateur jeunesse" ou "éducateur de proximité" que sous le terme de "éducateur de rue".

Il reste encore ouvert l'élaboration d'un cahier des charges précis et surtout de préciser la structure à laquelle sera rattaché cette personne. Je peux néanmoins en fonction de la décision de la Municipalité vous annoncer le dépôt d'un préavis pour l'an prochain.

Je vous informe également que le groupe de travail va encore faire quelques séances d'information, avec probablement quelques invités. Il a déjà reçu un "éducateur de rue" en

fonction (celui de Vevey), mais doit se revoir et organisera une ou des conférences publiques ouvertes, tant aux professionnels qu'aux conseillers communaux intéressés pour discuter ce rapport et le futur projet.

Vous serez donc informés ultérieurement du suivi de ce dossier.

M. R. Bovier, conseiller municipal : Dans le cadre de la procédure d'information et de consultation exigée par la LATC, le plan général d'affectation (PGA) sera présenté au public lors d'une exposition qui se tiendra du jeudi 21 novembre au vendredi 20 décembre 2002 à la salle polyvalente des Pépinières.

Des visites commentées seront organisées sur demande pour les associations et groupes politiques.

Les membres du Conseil communal sont cordialement invités au vernissage de cette exposition qui aura lieu le jeudi 21 novembre à 16h30 (une invitation parviendra ultérieurement).

M. M. Peretten, conseiller municipal : J'ai une réponse à vous communiquer suite à l'interpellation de Monsieur Goedecke concernant la propreté en ville.

Chaque année au budget du service voirie, un montant compris entre Fr. 12'000.-- et Fr. 15'000.-- est prévu pour le fascicule "Recup pour une ville propre" qui comprend le calendrier de ramassage des déchets et des campagnes de sensibilisation.

Pour 2002, une campagne a été effectuée pour la déchetterie intercommunale (affiches + tous ménages).

Permettez-moi également d'ajouter que, hors budget, la brochure "Nature en Ville" a été éditée.

Pour l'année 2003, il est prévu deux campagnes de sensibilisation, soit :

- **"Canins malins"**, où il y aura la pose de 25 panneaux d'informations et une lettre personnelle aux propriétaires de chiens.
- **"Renens Ville propre"** (affiches + tous ménages) est en train de se mettre en place.

Puisque j'ai la parole, j'en profite pour vous signaler que le dicastère "Travaux - Voirie", suite à une décision municipale, s'appelle dorénavant : **"Travaux - voirie - Espaces verts"**, afin de valoriser le service voirie qui faisait trop penser à "déchets" uniquement.

Mme A.-M. Depoisier, syndique :

➤ A propos de l'affaire Fly, je souhaite vous donner connaissance d'un courrier reçu récemment de la part de Me Théraulaz.

- **Courrier daté du 24 octobre 2002, de Me J.-D. Théraulaz, Lausanne concernant l'affaire de l'usine Fly**

Madame la Syndique, Monsieur le Secrétaire municipal,

Par la présente, j'accuse réception de votre envoi du 3 octobre qui a retenu ma meilleure attention. Je vous prie tout d'abord de bien vouloir m'excuser de ne pas avoir été en situation de vous répondre plus rapidement. Je le fais aujourd'hui pour vous renseigner sur l'état actuel de la procédure en acheminant copie de ces lignes à M. Kammermann, Préposé de l'Office des faillites de Lausanne.

- 1) Vous me savez le conseil de la Banque cantonale de Genève qui créancière hypothécaire pour des sommes extrêmement importantes sur les terrains de l'ancienne usine Fly.
- 2) Comme vous le savez, M. Jean-Claude Grossenbacher, ancien administrateur d'Agencements Industriels SA, a agi en contestation de l'état de collocation dans la faillite Agencements Industriels SA pour tenter de faire valoir que ma cliente n'était pas créancière. Je me dispense ici d'entrer dans les détails juridiques de cette affaire.
- 3) Pour agir, M. Jean-Claude Grossenbacher doit avoir la qualité de créancier. Des procédures parallèles ont donc été engagées par lui d'une part, par ma cliente d'autre part, pour contester cette qualité de créancier qui revendiquée par le sieur Grossenbacher à un triple titre, une fois personnel, deux fois en tant que cessionnaire de droit de tiers. M. Grossenbacher a échoué dans sa procédure personnelle. Les deux autres procédures sont toujours en cours.
- 4) Dans la procédure au fond, le délai pour le mémoire de droit, qui constitue la dernière démarche avant l'audience de jugement, avait été fixée au 17 septembre passé. Ma partie adverse a déposé un tel mémoire de droit, alors que pour ma part je ne l'ai pas fait, contraint que j'ai été de me réformer, soit de demander l'autorisation d'ajouter un certain nombre d'allégués en raison des derniers faits portés à la connaissance de ma cliente.
- 5) Comme je l'avais indiqué à Mme la Syndique lors de notre dernier entretien téléphonique, la faillite de M. Jean-Claude Grossenbacher laissait espérer un règlement rapide de cette affaire. Or, la société Bilangest S.à.r.l., qui est en fait détenue par le même Grossenbacher, a demandé la cession des droits de la masse dans la faillite Grossenbacher, à l'évidence pour rendre le procès qui aurait pu se terminer dans difficultés. Compte tenu de la dernière requête que j'ai formulée et de l'incident de procédure qui va en découler, je ne pense pas que le nouveau délai de mémoire de droit ni de l'audience de jugement ne pourra être fixé avant la fin du premier semestre 2003.
- 6) Enfin, je rappelle que deux solutions avaient été envisagées pour répondre au souci légitime de votre Autorité :
 - La première était de tenter de mettre toutes les parties d'accord pour utiliser les sommes conservées par l'établissement cantonal d'assurance suite à l'incendie des locaux d'Agencements Industriels pour au moins assurer la destruction des bâtiments. Cette hypothèse doit aujourd'hui être écartée, car M. Grossenbacher a été condamné pénalement dans le cadre de cette affaire et l'ECA est revenu sur sa décision d'octroi d'une indemnité ;
 - La seconde hypothèse était celle d'une vente de gré à gré, évoquée par le Préposé de l'office des faillites dans sa dernière correspondance. Elle avait été envisagée par ma cliente à l'époque. Elle y a ensuite renoncé, fonction de l'avancement de la procédure.

En d'autres termes, et sauf offre d'achat de gré à gré par un tiers, qui serait acceptée par les créanciers de la société, je ne vois pas d'autre solution que d'attendre la suite de la procédure en partant de l'idée qu'une fois le dispositif connu (il est délivré sous trente jours dès l'audience de jugement) cela devrait peut-être permettre d'arriver à une solution d'accord rapidement.

Je vous prie de croire, Madame la Syndique, Monsieur le Secrétaire municipal, à l'assurance de ma respectueuse considération.

• **Mise en valeur de la parcelle "En Bellevue"**

Depuis quelque temps déjà, la Municipalité envisage de mettre en valeur la parcelle No 262 située "En Bellevue". Cette parcelle d'une surface approximative de 16 - 17'000m² constitue une des dernières réserves de terrains sur le territoire communal, dans une situation exceptionnelle. Le moment choisi par la Municipalité pour engager une mise en valeur de cette parcelle correspond à une augmentation de l'attractivité de l'investissement dans l'immobilier (plusieurs intéressés se sont déjà manifestés), un besoin manifeste de logements dans la région, et un besoin communal d'entrées financières pour 2004.

Dans ce contexte, et conformément aux objectifs du plan directeur communal, la Municipalité entend valoriser ce site par une intervention de qualité. A cette fin, elle a décidé de procéder par le biais d'un concours d'urbanisme ouvert sur sélection à huit équipes d'architectes et d'urbanistes. Le programme envisagé est orienté principalement sur la création de logements de standard moyen ou élevé, voire d'une ou plusieurs propriétés par étages. Il comprendra également un petit programme scolaire d'environ 3 classes pour les

petits enfants du quartier. Le Sud de la parcelle le long de la rue du Bugnon doit demeurer un espace vert en continuité du parc public des Paudex.

Ce concours débouchera sur un plan partiel d'affectation ou un plan de quartier.

Le calendrier envisagé s'étendra de la fin de cette année, pour l'organisation du concours et le développement du cahier des charges, à la fin de l'été 2003 pour les résultats du concours.

Le jury du concours sera composé de 3 représentants de la Municipalité, d'un représentant du Conseil communal ou de la commission consultative d'urbanisme, d'un représentant des habitants riverains, de deux architectes et d'un architecte-paysagiste extérieurs, de deux experts immobiliers et des représentants techniques du service urbanisme-constructions-bâtiments. Le jury accompagnera tout le processus du concours, dès l'élaboration du cahier des charges jusqu'aux recommandations à la Municipalité suite au jugement.

Le budget total du concours est estimé à Fr. 165'000.- sans les prestations internes à la commune.

- La Municipalité a pris connaissance des difficultés de la commune de Chavannes et du rapport de la commission de contrôle. Elle a affirmé son soutien à sa voisine dans une lettre envoyée au Conseil d'Etat dont je vous donne connaissance. Une copie a été adressée aux communes de l'Ouest et bien sûr à Chavannes.

- **Courrier envoyé au Conseil d'Etat - Lausanne**

Concerne : Situation de la Commune de Chavannes-près-Renens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Depuis fort longtemps, nous entretenons des relations avec la Commune de Chavannes-près-Renens. Nous faisons partie d'un groupement des communes de l'Ouest lausannois avec Crissier, Bussigny, Ecublens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix. Nous collaborons dans de nombreuses situations et avons mis en place des structures communes, notamment pour traiter les questions touchant aux domaines scolaire, social et médico-social. Nous faisons aussi tous partie du secteur Ouest de Lausanne Région. Une collaboration avec la Commune de Prilly est aussi en train de se mettre en place.

Nous connaissons les difficultés de la Commune de Chavannes-près-Renens et avons été surpris, au début de cet été, des mesures lourdes prises par le Conseil d'Etat. Dès lors, nous étions dans l'attente du résultat des travaux de la Commission de contrôle désignée. Des contacts que nous avons eus avec les autorités de Chavannes-près-Renens, nous avions compris que le rôle de la Commission devait être un soutien afin de trouver des solutions permettant à la Commune de Chavannes-près-Renens de se sortir de ses difficultés financières.

La lecture de la presse de ces derniers jours nous a stupéfaits. Si l'on en croit les titres et le contenu des différents articles, il y a un acharnement à vouloir faire disparaître une commune. La Commission d'experts ainsi que le Conseil d'Etat semblent faire preuve de peu d'ouverture. La solution doit être simple et rapide. On parle d'agonie et de course contre la montre.

Notre Autorité ne peut rester ni insensible, ni inactive face à ce naufrage annoncé. L'Etat n'a-t-il vraiment aucune proposition constructive à faire ? Ne veut-il s'engager d'aucune manière ? N'a-t-il comme seule déclaration à faire que : "La Commission de contrôle a très bien fait son travail. Et les chiffres sont froids comme la mort."

Nous faisons tous partie d'un canton où l'on prône souvent la solidarité. N'est-ce pas le moment de le prouver en envisageant des solutions constructives, en renforçant les

collaborations afin de constituer une véritable agglomération avec des partenaires consentant, visant un même but et ceci avec un soutien efficace de l'Etat.

Chavannes-près-Renens n'est pas la seule commune à avoir des difficultés financières largement influencées par l'ampleur des charges cantonales. Nous pouvons ici vous rappeler les nombreuses correspondances que nous vous avons adressées et qui sont restées sans réponse.

La démarche EtaCom est en cours, la future bascule des impôts apportera des éléments nouveaux. N'est-ce pas autant de raisons pour trouver des solutions concertées plutôt que d'imposer une disparition pure et simple de notre commune voisine.

Dès lors, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer ou au contraire infirmer les propos relatés dans la presse.

Par ailleurs, sur l'initiative de la Commune de Chavannes-près-Renens avec laquelle nous avons eu un contact ce jour, nous sommes prêts à participer à une rencontre des Municipalités de l'Ouest lausannois. A cette séance, la Commission de contrôle devrait présenter les résultats de son travail. Un représentant de l'Etat devrait aussi être présent.

Pour terminer, nous tenons à faire part de notre totale solidarité envers les Autorités de Chavannes-près-Renens et sommes prêts à participer à toute démarche.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de notre considération distinguée.

- **Lettre accompagnant la copie à Chavannes**

Concerne : Situation financière de votre Commune

Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Monsieur le Conseiller municipal,

Nous nous référons aux différents contacts que nous avons eus dernièrement avec votre Autorité concernant votre situation financière et les difficultés que vous rencontrez à ce sujet.

Nous tenons à vous informer que la Municipalité, dans sa séance du 25 octobre dernier, a décidé d'écrire au Conseil d'Etat pour lui faire part de son incompréhension face aux décisions affligeantes qu'il a prises à l'égard de votre Commune. Ce courrier est joint à la présente.

Par ailleurs, nous vous confirmons que nous sommes prêts à participer, sur votre initiative, à une rencontre avec les autres Municipalités des Communes de l'Ouest lausannois.

Nous vous assurons de notre solidarité envers vos Autorités et votre population et nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter que la Commune de Chavannes-près-Renens disparaisse de l'agglomération lausannoise.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de notre considération distinguée.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Ch. Widmer (rad.) Les événements qui touchent la commune de Chavannes, largement relatés dans la presse ces dernières semaines, sont un sujet d'inquiétude pour la majorité d'entre nous.

Les innombrables questions qui se posent ne semblent pas avoir un écho suffisant auprès de nos municipalités, ceci pour des raisons parfaitement compréhensibles.

Si nous n'agissons pas très rapidement, nous nous trouverons devant un fait accompli, sans que le moindre débat ait eu lieu, et sans que nous puissions tirer de cette situation un élément de renforcement de l'Ouest.

Un rapprochement avec Lausanne serait non seulement une décision à faire passer au forceps auprès des habitants de Chavannes, donc un échec programmé, mais aussi une aberration dans le sens où les liens sont plus étroits avec la plupart des communes de notre région qu'avec Lausanne.

Pourquoi ne pas aider en permettant de conserver une identité forte au lieu de faire du citoyen de Chavannes le contribuable exotique d'une commune 26 fois plus grande ? Pourquoi vouloir faire des habitants de Chavannes des habitants d'une petite ville alors qu'ils habitent précisément à Chavannes pour vivre dans un grand village ?

Pourquoi, aussi défaire tout ce qui a été patiemment construit en matière de collaboration intercommunale alors que c'est justement en renforçant ces structures que chacun continuera à faire des économies par une rationalisation optimale des services sur le terrain ?

Souhaitons-nous que le report des dépenses induites par la fin de ces collaborations, conduisent nos communes dans la même direction que Chavannes ? Que d'exemples encore à mettre sur la table !

Il est grand temps de marquer notre volonté de prendre ce problème qui peut nous concerner directement à courte échéance.

Dans l'idée de débattre d'une démarche fondamentale pour le développement de notre ouest, le groupe radical, soutenu par le groupe libéral, vous propose de voter la résolution suivante :

Texte de la résolution :

Le Conseil communal de Renens invite la Municipalité à entreprendre toute démarche utile tendant à soutenir la Commune de Chavannes dans ses difficultés actuelles, en :

- I. Prônant la solidarité régionale en matière de cautionnement bancaire, ceci auprès des communes composant le secteur ouest de Lausanne Région*
- II. Favorisant le cas échéant, les démarches nécessaires à la fusion de Chavannes avec une ou plusieurs communes de l'ouest lausannois*
- III. Demandant au Conseil d'Etat de prendre ses responsabilités dans le respect des dispositions de la nouvelle Constitution vaudoise, ceci en favorisant la fusion de communes par des aides financières concrètes, à l'exemple de ce qui se pratique dans le Canton de Fribourg.*

Je vous remercie de votre soutien et prie Monsieur le Président de bien vouloir faire voter cette résolution.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J.-P. Rouyet (F.r.) souhaitait faire une interpellation au point 12 de l'ordre du jour, allant dans le même sens. Il propose donc de faire l'adjonction suivante :

Le conseil communal de Renens exprime sa solidarité envers les autorités et la population de Chavannes-près-Renens à propos de sa mise sous tutelle.

Il demande aux autorités renanaises de faire tout leur possible pour débloquer cette situation dans les intérêts de la commune de Chavannes et de ses habitants.

M. J.-F. Clément (soc.) souhaite, au nom du groupe socialiste, effectivement appuyer ces deux résolutions et de voter dans le sens des deux résolutions.

M. le Président soumet tout d'abord au vote de l'assemblée l'acceptation de l'adjonction du projet de Monsieur le conseiller communal Jean-Pierre Rouyet au texte de la résolution déposée par Monsieur le conseiller communal Christian Widmer.

- Cette proposition est acceptée à une très large majorité.

M. E. Roscigno (soc.) : J'ai voté, j'ai approuvé et je soutiens cette résolution, mais j'ai l'impression que le courrier qui a été lu par Madame la Syndique va tout à fait dans ce sens des démarches qui ont été faites, c'est le sens de soutien que la commune a fait.

M. le Président souligne que c'était un élément qui avait été signalé par les personnes qui ont déposé cette résolution.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Juste dire que la commune de Chavannes n'est pas sous tutelle, il faut vraiment se sortir cela de l'esprit - actuellement, la commune de Chavannes est sous contrôle. C'est une commission de contrôle qui "contrôle" ce qui se passe à Chavannes. Le terme "tutelle" devrait donc être supprimé du texte de la résolution.

Cette résolution soutient l'activité de la Municipalité, laquelle ne peut qu'être que satisfaite de cette résolution et souhaiter que le Conseil communal la vote à une très large majorité. Je vous en remercie.

M. le Président soumet la résolution proposée par Monsieur la conseiller communal Widmer et le complément de texte proposé par Monsieur le conseiller communal Rouyet, ainsi que l'annulation du terme "tutelle" au vote de l'assemblée.

- C'est à l'unanimité que cette résolution est acceptée.

M. D. Pittet (F.r.) : J'aimerais remercier la Municipalité d'avoir accueilli aussi favorablement le rapport de la commission qui s'est penché sur ma motion. Il faut dire que ce rapport était d'une rare qualité parce qu'il a été fait par des professionnels de notre commune qui sont le plus proches de notre jeunesse. J'invite toutes les conseillères et tous les conseillers communaux à le lire avec la même attention qu'a mise notre Municipalité à son étude lorsque vous le recevrez et on pourra toujours en rediscuter d'ici un ou deux mois.

Enfin une dernière chose, permettre à un motionnaire de participer à une réflexion, c'est un privilège et une expérience que je souhaite à d'autres d'entre vous à l'occasion.

M. A. Goedecke (rad.) : Je viens pour la résolution de mon interpellation déposée lors de la dernière séance du Conseil communal.

Préalablement, laissez-moi songeur lorsque j'entends parler de la commune de Chavannes et que je peux imaginer que le législatif intervienne ce soir, mais que notre Municipalité nous parle de démarches datées du 28 octobre 2002. Pour moi, cette affaire remonte à plus de 5 mois et depuis lors chaque semaine les exécutifs des communes de l'ouest devaient être sur pied de guerre. Aujourd'hui, on devait déjà avoir des positions tranchées par rapport aux réponses à fournir à l'Etat de Vaud.

Ceci dit, j'en reviens à mon interpellation - et comme cela s'éloigne - je me permets de vous rappeler que j'avais déposé une interpellation "Au secours de nos balayeurs de rue". La résolution avait la teneur suivante :

"La Municipalité met tout en œuvre, afin que Renens devienne propre, par l'effort de chacun en diminuant et en respectant ainsi le travail de notre service de voirie, et renseignera le Conseil sur ses démarches dans ce sens dans le cadre de ses communiqués mensuels écrits au législatif".

Je remercie le municipal Peretten d'avoir complété sa détermination orale lors du dernier conseil et de l'avoir illustrée par les démarches effectuées dans le sens de mon interpellation; à ce niveau nous devons admettre que la réponse formulée par le dicastère de la voirie est suffisante.

En revanche le dicastère de Police par son municipal M. Petter avait répondu lors du dernier conseil, que la police n'avait ni les moyens, ni le temps de vérifier et de suivre tous les citoyens... que la police veille au grain, mais elle ne veut, ni ne peut amender des gens.

Dans une société où depuis mai 68 plus personne ne fixe de limites, que toute autorité est contestée, l'insécurité a gagné chaque jour du terrain et nos populations d'ici et d'ailleurs s'en plaignent amèrement et le font sentir par leur attitude lors des votes, des élections ou directement à l'égard des élus.

Une bonne éducation selon les anciennes méthodes avait donc du bon, je regrette que la police soit impuissante, tout simplement car il n'y pas de volonté politique, tout en précisant que tous ceux d'entre nous qui travaillons d'arrache-pied chaque jour sommes souvent lassés d'être les seuls à être interpellés par les services de la police: la base de nos sociétés souhaiterait que l'on s'occupe plus de ceux qui sont malheureusement sans obligation de travail et qui occupent le domaine public beaucoup plus que nous autres et en particulier la nuit.

Mon interpellation s'adresse également à "école", car j'aurais souhaité que des directives claires et précises soient envisagées et établies, précisant les sanctions de l'article 87 du Règlement communal, que le problème des tags et graffitis sur les murs soient relatés, garantissant un nombre de jours de service à la communauté auxquels un auteur de salissures murale pourrait être condamné, en sus du temps nécessaire à nettoyer ces tags ou graffitis.

Je considère donc que nous devons nous atteler à ce problème éducatif, si l'on veut éviter ce qui se passe dans beaucoup de villes, en particulier du sud de la France où les comportements indisciplinés influencent l'éducation et le respect d'autrui, y compris celui de la ville dans son ensemble, conduisant au raz le bol des habitants concernés.

En conclusion je regrette que quelque chose de plus concret ne soit fait à Renens et ainsi qu'on en reste à nous apprendre notre impuissance à agir, même pour "voirie" on aurait pu imaginer la pose des panneaux précisant le comportement "propre", la pose de cendriers à côté des poubelles pour le papier et bien d'autres mesures adéquates.

Je vous recommande donc de voter "oui" à ma résolution déposée lors du dernier conseil.

M. le Président ouvra la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote de l'assemblée la résolution de Monsieur le conseiller communal Alexandre Goedecke.

- Cette résolution est acceptée à une courte majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

5. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. R. Jaquier (rad.), président-rapporteur :

◆ **Clôture de préavis**

Préavis No 67 du 9 avril 2001 - Salle de gymnastique du Léman - Réfection de la toiture et installation d'une production de chaleur.

Crédit accordé : Fr. 227'000.--
Dépenses effectives : Fr. 196'213.20 Moins-value : Fr. 30'786.80

Le poste "maçonnerie" n'a pas été nécessaire et donc pas exécuté, ainsi que le poste "divers et imprévus".

◆ **Nouveaux préavis**

Préavis No 18 - Création d'une association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

La commission des finances regrette que la clé de répartition soit calculée en fonction du nombre d'habitants et non sur la base de la marge contributive. Elle remarque que sur la base de tous les frais financiers relatifs à cette réglementation, le coût total s'élève approximativement à Fr. 1.40 par habitant. La commission, après avoir délibéré, accepte les incidences financières de ce préavis par 4 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

M. B. Saugy (AeC) indique que la CARIC s'est réunie le mardi 5 novembre dernier, elle a débattu des points suivants :

Préavis No 18 - Création d'une association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

La CARIC regrette d'être une fois de plus mise tardivement devant un fait accompli. En effet, il y a plus d'une année que cet aspect traîne et qu'il ne reste plus que la solution d'accepter ou de ne pas accepter.

Dans ce contexte, elle désapprouve la taxe par habitant, comme la commission des finances. Elle s'étonne que les taxis ne couvrent pas les coûts d'organisation de leurs services. Elle s'étonne aussi de la complexité de l'organisation à l'heure des téléphones mobiles.

Par 6 voix pour, 1 contre et 1 abstention, la CARIC revendique le droit de traiter du préavis, quitte à accepter à contrecœur le fait accompli.

La CARIC prend acte avec surprise du fait qu'il n'y ait pas de matière à l'information sur les transports dans l'Ouest lausannois et sur le moratoire et que la séance prévue à cet effet ait été annulée.

L'association de commune ou la fusion avec la commune de Chavannes correspond au processus d'association entre deux communes proches et de capacités contributives comparables. Sans proposer des solutions, la CARIC souhaite être informée sans délai des mesures prises par la Municipalité, mais plus spécifiquement pour évaluer les avantages pour Chavannes et pour Renens d'une collaboration et, le cas échéant, les compensations à demander au Canton qui est, rappelons-le encore une fois, responsable pour l'essentiel des dépenses des communes.

7. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2003 :

- a) du président
- b) du 1^{er} vice-président
- c) du 2^{ème} vice-président
- d) de deux scrutateurs
- e) de deux scrutateurs suppléants

M. le Président rappelle que, conformément à l'art. 11 du Règlement du Conseil communal, l'élection du président et de deux vice-présidents a lieu au scrutin individuel secret.

L'élection des scrutateurs et des scrutateurs suppléants fait appel au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

a) Election du Président

M. le Président ouvre la discussion et donne la parole à **M. W. Siegrist** (lib.) : La cinquantaine, merci, il l'a fêté l'an passé. La cinquantième séance du conseil communal, c'est déjà fait aussi, et depuis belle lurette puisque M. Gilbert Nicolas siège depuis 1986 au sein de ce conseil, il approche plutôt de la 150ème séance.

Marié, père de famille, sa connaissance de l'anglais et des chiffres lui ont permis de progresser rapidement dans les crédits documentaires, soit les affaires d'import-export pour faire partie des cadres de l'UBS. Il préfère les sports d'hiver que d'été et c'est un supporter inconditionnel du Lausanne Hockey-Club, pour les autres sports, il est comme beaucoup d'entre nous, un fervent téléspectateur.

De par sa vocation bancaire, M. Nicolas a siégé et siège toujours dans différentes commissions comme par exemple, la commission scolaire, la commission de recours en matière d'impôt et j'en passe.

C'est donc une personne qui connaît tout des rouages de la politique renanaise que le parti libéral vous propose d'élire ce soir à la présidence du conseil communal.

Les résultats sont les suivants :

Bulletins délivrés et rentrés	:	66	
Bulletins blancs	:	8	
Bulletins nuls	:	2	
Bulletins valables	:	56	
Majorité absolue	:	29	
Suffrages obtenus	:	50	voix éparses(s) : 6

M. G. Nicolas est élu président du Conseil communal pour l'année 2003. Des applaudissements saluent cette élection. **M. le Président** félicite M. G. Nicolas pour son élection, qui remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui a témoignée.

b) Election du 1^{er} vice-président

M. G. Stöckli (soc.) propose au nom du groupe socialiste la candidature de M. Jean-François Clément, actuel 2^{ème} vice-président.

Les résultats sont les suivants :

Bulletins délivrés et rentrés	:	66	
Bulletins blancs	:	3	
Bulletins nuls	:	-	
Bulletins valables	:	63	
Majorité absolue	:	33	
Suffrages obtenus	:	62	voix éparses : 1

M. Jean-François Clément est élu 1^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2003. Des applaudissements saluent cette élection. **M. le Président** félicite M. J.-F. Clément pour son élection.

c) Election du 2^{ème} vice-président

M. Ch. Widmer (rad.) propose au nom du groupe radical la candidature de M. Roland Divorne.

Les résultats sont les suivants :

Bulletins délivrés et rentrés	:	66	
Bulletins blancs	:	10	
Bulletins nuls	:	-	
Bulletins valables	:	56	
Majorité absolue	:	29	
Suffrages obtenus	:	49	voix éparses : 7

M. Roland Divorne est élu 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour l'année 2003. Des applaudissements saluent cette élection. **M. le Président** félicite M. R. Divorne pour son élection.

d) Election des scrutateurs

M. Ch. Widmer (rad.) présente au nom du groupe radical la candidature de Mme Gisèle Martin, actuelle scrutatrice suppléante.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) présente au nom du groupe "Fourmi Rouge" la candidature de M. Jean-Pierre Glaus, actuel scrutateur suppléant.

Etant donné qu'il n'y a que deux candidatures pour 2 places, l'élection est tacite.

Les scrutateurs pour le Bureau 2003 sont : **Mme Gisèle Martin et M. Jean-Pierre Glaus.**

e) Election des scrutateurs suppléants

M. J.-M. Raymond (AeC) présente au nom du groupe "Arc-en-Ciel" la candidature de Mme Tinetta Maystre.

M. J.-F. Clément (Soc.) présente au nom du groupe socialiste la candidature de Mme Geneviève Finger.

M. W. Siegrist (lib.) présente au nom du groupe libéral la candidature de Mme Antoinette Schaffner

Les résultats sont les suivants :

Bulletins délivrés et rentrés	:	66	
Bulletins blancs	:	3	
Bulletins nuls	:	-	
Bulletins valables	:	63	
Majorité absolue	:	33	voix éparses : 2

- **Mme Tinetta Maystre est élue par 43 suffrages**
- **Mme Geneviève Finger est élue par 38 suffrages**
- Mme Antoinette Schaffner a obtenu 26 suffrages

8. Nomination de la Commission spéciale SIE (COSPE) pour 2003 - 5 membres

Nomination tacite de 5 membres (selon convention de législature, 1 membre par groupement politique) :

- Du groupe Socialiste : Mme Rose-Marie PRÊTRE
- Du groupe Fourmi rouge : Mme Suzanne SISTO-ZOLLER
- Du groupe libéral : M. Jean-Marc DUPUIS
- Du groupe radical : M. René JAQUIER
- Du groupe Arc-en-Ciel : M. Bernard SAUGY

**9. Réponse à la motion pour l'étude et l'analyse des places de jeux et de détente mises à disposition de la jeunesse dans la Commune de Renens déposée par M. Jacques Studer, conseiller communal et consorts.
Nomination éventuelle d'une commission.**

La réponse ayant été envoyée à toutes les conseillères et tous conseillers, **M. le Président** ouvre la discussion.

M. J. Studer (soc.) : Je remercie la Municipalité et tout particulièrement les Municipaux et les Chefs de service en charge des dicastères de la Voirie et de l'urbanisme, construction, bâtiment, de leur réponse à la motion " Etude et analyse des places de jeux et de détente mis à disposition de la jeunesse dans notre Commune".

Dans cette réponse, nous trouvons un inventaire extrêmement détaillé de toutes les places, les parcs, les promenades, les terrains de loisirs que comprend notre Commune : cela va de la placette avec un seul banc, aux terrains de football, soit un total de 45 espaces de tous genres.

Je pense que le travail réalisé est un excellent support de départ à une réflexion plus générale qui répondrait, par exemple, aux questions suivantes :

- Ces espaces sont-ils judicieusement répartis dans la commune ?
- Chaque quartier est-il suffisamment équipé ?

En effet, sur les 45 espaces mentionnés, 15 espaces se trouvent à proximité du périmètre formé par : La Croisée, la Place du Village, les Pépinières et limités au sud par les rues de Saugiaz et du 24-Janvier.

Ainsi que de 9 espaces : dans le triangle formé par la Salle de Spectacle, le Parc de la Savonnerie et la Gare CFF.

Alors que d'autres quartiers en sont presque complètement dépourvus comme : Mont-Robert Sur- la- Croix, Les Biondes, En Publiaz.

- Dans quel(s) quartier(s) y a-t-il un défaut d'équipement ?
- Quelle catégorie de la population est le plus mal équipé ?
- Et au contraire, qui est le mieux servi ?
- Ces espaces répondent-ils encore aux besoins et aux attentes des citoyens même jeunes ?
- Quelles sont les qualités, par exemple, de l'esplanade devant la Salle de spectacle ?
- Dans quel cas devrions-nous faire un effort ?
- Serait-ce dans l'entretien ?

Il eu été intéressant d'avoir l'avis de notre urbaniste conseil sur toutes ces questions. Nous n'avons en guise de conclusion que cette phrase laconique : "L'offre des terrain de jeux et de détente à disposition de la population de Renens est relativement importante." Ceci en y incluant des espaces comme : la place des 4 avenues, le square du Simplon, le square devant l'usine Fly à la croisée, endroits qui à mon sens n'invitent pas beaucoup à la détente et à la rêverie.

Heureusement dans ces mêmes conclusions, la Municipalité reconnaît que l'on peut faire mieux. Et je l'engage à garder en mémoire cet aspect de son rapport et d'y penser lorsqu'elle approuvera de futurs plans de quartier.

Quant à la dernière et majeure partie des conclusions, qui fait état de mes éventuelles préoccupations liées à la jeunesse, je trouve qu'elles n'ont pas leur place dans ce rapport, celles-ci n'ayant aucun lien avec l'objet de la motion.

Je le répète, nous avons là un excellent document de base pour entreprendre une réflexion plus approfondie sur la qualité de l'offre faite par la Commune de Renens dans le domaine des espaces publics destinés à notre jeunesse. Je ne peux que vous encourager à en faire usage, non pas par le groupe de prévention en réponse de l'insécurité urbaine, mais bien en proposant au Conseil Communal d'approuver la nomination d'une commission chargée de répondre aux questions que je viens de soulever.

M. le Président soumet donc au vote de l'assemblée la réponse de la Municipalité à la motion ; la réponse municipale à la motion de Monsieur le conseiller communal Jacques

Studer est refusée, une commission d'étude est donc nommée à la majorité des membres présents, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Du groupe Fourmi rouge	:	Mme	Arielle Bonzon
		Mme	Suzanne Sisto-Zoller
Du groupe socialiste	:	M.	Jacques Studer
		M.	Michel Christinat
		M.	Daniel Rohrbach
Du groupe AeC	:	Mme	Tinetta Maystre
Du groupe radical	:	Mme	Nicole Dupont
		Mlle	Florence Widmer
		M.	Pascal Montemari
Du groupe libéral	:	M.	Walter Siegrist

10. Préavis No 17 :
Admission de 7 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt du préavis - Discussion préalable.

La discussion préalable n'étant pas demandée, **M. le Président** indique que la commission permanente de naturalisation étudiera ce préavis.

11. Préavis No 18 :
Création d'une association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.
Dépôt du préavis - Discussion préalable.

La discussion préalable n'étant pas demandée, **M. le Président** indique que la commission permanente CARIC étudiera ce préavis.

12. Propositions individuelles et divers

M. E. Roscigno (soc.) : Le jeudi 14 novembre 2002 aura lieu la deuxième édition de la Journée des Filles.

Que signifie cette journée et quel but a-t-elle ? - Tout d'abord, il faut savoir que seulement une fille sur quatre choisit un apprentissage dit "masculin". Depuis 1998, le projet "16PLUS" cherche à faire évoluer cette mentalité.

Ce projet est un projet national, mis sur pied par la Conférence suisse des délégués à l'égalité ; son but est de chercher à convaincre les jeunes filles de la nécessité d'une bonne formation quels que soient leurs projets de vie.

Ce projet "16PLUS" veut offrir à chaque fille - mais aussi aux garçons - les possibilités de choisir une voie professionnelle hors de tous préjugés et images sexistes.

C'est pourquoi, ce jeudi 14 novembre prochain a pour but de leur donner la possibilité de choisir un éventail plus large.

Mais concrètement que peut-on faire ? - A cette occasion, les papas - ou les mamans qui souhaiteraient prendre leurs garçons dans un métier très féminin"- avec l'accord de leur employeur peuvent inviter leur fille à les accompagner sur leurs lieux de travail, afin de visiter leur profession de l'intérieur.

Notre établissement secondaire de Renens, ainsi que l'établissement de la Planta, jouent le jeu lors de cette journée. Alors si des papas, qui font des métiers à plus de 90 % masculins, aimeraient que leur fille les accompagne ce jour-là, écrivez un mot à son enseignant principal et cela pourra s'organiser sans problème. Et même si votre enfant ne choisit pas votre profession, je suis sûr qu'elle sera très fière d'aller travailler avec papa !

Mme D. Pittet (F.r.) dépose une motion pour les communes de l'Ouest lausannois

Le moratoire : et après ? Conduire ensemble un grand un grand projet participatif pour l'Ouest lausannois

Elaborée lors de plusieurs séances de travail par un groupe de conseillères et conseillers communaux de l'Ouest lausannois, cette motion est proposée simultanément aux Conseils communaux de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Jouxten-Mézery, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix.

4 conseillères et conseillers communaux de Renens ont participé à la réflexion autour de son élaboration et sont les dépositaires de ce texte. Il s'agit de : Tinetta Maystre, Rose-Marie Prêtre, Roland Willomet, Danièle Pittet.

PROPOSITION

Par la présente motion, la Municipalité de la Commune de Renens est invitée à :

1. s'associer avec les municipalités des communes partenaires de l'Ouest lausannois en vue de conduire en commun un projet pour un développement durable de l'urbanisation de l'Ouest lausannois, projet qui puisse s'intégrer au projet modèle puis, le cas échéant, au projet d'agglomération de Lausanne Région ;
2. mettre en place, à cette fin, un organisme de projet intercommunal chargé de :
 - mettre sur pieds et conduire des ateliers participatifs (habitants, associations, groupements politiques et économiques);
 - définir – au vu des besoins les plus urgents, des propositions émanant des ateliers participatifs et des résultats des études menées dans le cadre de la Convention de l'Ouest lausannois – les projets prioritaires pour améliorer la situation de l'Ouest lausannois.

1. Les objectifs

Les communes de l'Ouest lausannois (Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens, Jouxten-Mézery, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix) s'associent pour :

- Conduire en commun un projet pour un développement durable de l'urbanisation de l'Ouest lausannois, afin de construire une région cohérente et attractive;
- Instaurer une nouvelle solidarité entre communes;
- Elaborer et exprimer en commun une identité claire et positive pour l'Ouest lausannois ;
- Renforcer le partenariat intercommunal au sein de la communauté urbaine de l'agglomération lausannoise et du projet modèle de Lausanne Région.

Les communes de l'Ouest collaborent dans de nombreux domaines. Mais elles ne le font pas ou que trop peu pour tout ce qui touche à l'organisation et au développement du territoire.

Alors que les problèmes sont identifiés, que la nécessité d'agir sur le plan intercommunal est avérée, il n'y a pas de politique concertée de développement du territoire.

Une nouvelle étude d'envergure, conduite par le DINF et sept municipalités dans le cadre de la convention, est en voie d'être achevée. A l'issue du moratoire en cours, il appartiendra aux communes de reprendre à leur compte cette étude. Elle constituera l'une des bases pour matérialiser le projet proposé par la présente motion.

L'action des Municipalités ne doit plus s'arrêter aux frontières communales. Il est temps de mettre fin à la concurrence stérile entre communes et d'agir en collaboration, dans l'intérêt général de la région. Travailler ensemble coûtera moins cher et sera plus efficace.

A cette fin, les communes de l'Ouest doivent mettre en place une structure opérationnelle intercommunale, chargée de conduire un projet commun de développement du territoire, en concertation avec Lausanne Région et avec le Canton.

Les communes et leurs habitants doivent reprendre l'initiative, manifester leur volonté d'entreprendre et de construire avec dynamisme l'Ouest lausannois de demain.

Le dépôt simultané d'une même motion dans les communes de l'Ouest lausannois se veut une action citoyenne en vue de lancer un processus de collaboration intercommunale et une démarche participative pour un projet territorial concerté.

2. Une démarche pragmatique, basée sur des besoins concrets et axée sur des projets

En matière de collaboration intercommunale, trop de temps, d'énergie et d'argent ont été gaspillés jusqu'ici dans des palabres paralysantes sur les structures et les institutions. Il faut inverser la démarche :

- A partir des problèmes concrets qui se posent, l'identification des domaines d'intervention prioritaires permettra de lancer des actions ciblées.
- L'étude du DINF identifie une série de problèmes et propose des solutions. Elle sera l'une des bases pour l'élaboration du projet et des actions. Il s'agira de soumettre ses propositions à une critique constructive et de la compléter, au vu notamment des résultats de la démarche participative.
- Les conditions de réalisation du ou des projets, sur les plans technique, financier et politique, seront définis en fonction des besoins.
- La phase opérationnelle pourrait être confiée à une agence intercommunale d'urbanisme (ou tout autre organisme de projet intercommunal à définir), créée par et pour l'ensemble des communes partenaires.
- Les structures juridiques feront l'objet d'options ultérieures, lorsque la structure opérationnelle aura été définie par les communes.
- Une démarche participative : Le succès de l'entreprise dépendra aussi dans une large mesure de l'implication citoyenne des conseillers communaux, des habitants, des associations, des commerçants et des acteurs économiques et sociaux. Ils devront donc y être associés selon des formes à déterminer (mais on pourra s'inspirer des expériences

faites - notamment dans le cadre d'Agenda 21 - à Bâle, Zürich, Winterthur, La Chaux-de-Fonds et, bientôt, Lausanne, voire du système français des conférences d'agglomération).

Telles sont les conditions qui permettront d'initier sans attendre un processus ouvert et évolutif dans une **dynamique de projet**, évitant les habituels blocages juridico-institutionnels. Novateur, ce projet devra aussi être conçu comme un processus d'apprentissage (novembre 2002).

Ce texte est suivi d'une explication plus fouillée de 4 pages, un exposé des motifs, qui a été transmise à tous les présidents de groupe et qui pourrait être, soit insérée dans le PV de la séance de ce soir, soit distribuée aux conseillers qui le demandent. Nous en avons quelques-uns à disposition des conseillers communaux pressés d'en prendre connaissance.

Conduire ensemble un grand projet participatif pour l'Ouest lausannois

Pourquoi ? Comment ? Quelques explications

A Une situation à redresser

A1 Une urbanisation chaotique

L'Ouest lausannois est souvent associé à un espace sans qualité urbaine, dont l'image reflète une urbanisation anarchique. La cause fondamentale de ce développement réside dans le fait que, depuis un demi-siècle, le développement urbain se base principalement sur l'accessibilité en voiture. Rattrapés par le temps, les plans directeurs communaux, juxtaposés sur des frontières obsolètes, ne donnent pas de solution pour les besoins d'aujourd'hui, ni ceux de demain. Les grandes implantations commerciales et industrielles, génératrices d'un important trafic, se sont multipliées alors même que les transports en commun restent déficients; la croissance du trafic individuel motorisé qui en découle participe à la dégradation de l'environnement. Le plan OPAIR confirme que certains secteurs sont fortement pollués alors que le trafic automobile ne cesse de croître. Les transports en commun sont à développer.

A2 Une concurrence stérile et coûteuse

Traditionnellement, les communes élaborent isolément leurs plans d'aménagement; ceci les prive de résoudre les problèmes à leur juste échelle et explique en partie l'anarchie actuelle.

Pourtant, les études visant à un développement territorial coordonné de la région ne manquent pas; elles sont malheureusement établies sur des programmes fragmentaires et payées par des organismes différents.

Deux plans directeurs régionaux successifs, élaborés en 1973 et en 1986 sous l'égide de la CIURL, n'ont jamais été appliqués; La COREL n'a pas repris le flambeau de la défunte CIURL en matière d'aménagement du territoire. Le Service de l'aménagement du territoire du Canton de Vaud a dénombré pas moins de 21 études d'aménagement portant sur l'Ouest lausannois depuis 1991. Toutes ces études, qui représentent un investissement considérable pour la collectivité (de l'ordre de plusieurs millions de francs), restent souvent lettre morte en raison de l'absence de volonté des communes de conduire une politique concertée.

Une nouvelle étude d'envergure, conduite par le DINF et 7 municipalités dans le cadre de la convention, est en train d'être achevée. A l'issue du moratoire en cours, il appartiendra aux communes de reprendre à leur compte cette étude. Elle constituera l'une des bases pour l'élaboration du projet participatif intercommunal.

Les communes de l'Ouest doivent travailler ensemble pour reprendre en main leur avenir et celui de la région. A cette fin, il leur faut un instrument de travail: elles doivent donc mettre en place une structure opérationnelle intercommunale, chargée de conduire un projet commun de développement du territoire, en concertation avec Lausanne Région et avec le Canton.

A3 Des vocations multiples, des potentialités à faire valoir

Les 9 communes de l'Ouest sont en grande partie urbanisées; elles constituent, pour l'instant, une banlieue mal structurée qui offre encore de grandes possibilités de développement. En importance, elles équivalent à la deuxième ville du Canton par leur population et leurs emplois:

- Au 31. 12. 2001 : 60'413 habitants, 36'193 emplois
- Pour l'avenir : 80'000 habitants, 48'000 emplois env. lorsque le territoire sera occupé totalement.

Dès les années 70, cette région s'est fortement développée à la suite, notamment, de la construction de l'EPFL et de l'Université, de la poussée des implantations commerciales et industrielles, de la multiplication des centres de distribution et, dans une mesure moindre, des entreprises du tertiaire.

Chaque commune a et aura, selon ses potentialités et sa vocation propres, un rôle spécifique à jouer dans le nouveau développement régional concerté.

B. Un projet de développement durable

Ce développement régional concerté devra être durable, c'est-à-dire qu'il devra intégrer de manière équilibrée les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

S'agissant d'urbanisme, que veut dire "développement durable"? Tout d'abord, c'est une "urbanisation vers l'intérieur", c'est-à-dire une densification du bâti existant et un frein à l'extension anarchique sur la campagne. C'est arrêter la croissance sans fin du trafic automobile, en rapprochant les lieux les uns des autres pour permettre aux habitants d'atteindre leurs destinations quotidiennes par un mode écomobile (à pied, à vélo ou par transport public). C'est arrêter le développement de centres commerciaux à l'écart et favoriser les commerces de quartier, etc.

C. Une démarche participative

Ce projet de développement durable, qui peut être conçu comme un projet « Agenda 21 », servira de fil conducteur pour les travaux des « ateliers citoyens »¹. Ces ateliers pourraient être organisés notamment autour des thèmes suivants :

- Le développement de nouveaux *quartiers urbains et de zones d'activité aux abords des principaux nœuds de transports publics*. Les sites de Sébeillon, de Malley, la gare des marchandises et les dépôts des CFF de Renens² et le site de l'avenue du Tir-Fédéral, constituent un potentiel extraordinaire pour créer de nouveaux quartiers urbains vivants, comprenant de l'habitation, des écoles, des commerces, des entreprises "à haute valeur ajoutée", des centres administratifs, des instituts universitaires, des équipements de loisir, etc.
- *L'amélioration des conditions faites aux piétons et aux cyclistes et le réaménagement des rues et des places*. Des mesures doivent être prises pour permettre aux piétons et aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité et avec un minimum de détours, et les routes doivent être réaménagées en vue de les rendre plus accueillantes.
- *Le développement des transports publics*. Un réseau TL performant, branché sur la gare de Renens et l'interface de Malley ; la création d'un réseau RER (avec, éventuellement, une nouvelle gare à Malley).
- *L'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers d'habitation*. Repérer, avec les habitants, les problèmes et les manques dans les quartiers (un équipement socio-culturel, une liaison piétonne manquante, un espace public, une place de jeux à améliorer, etc.).
- *La valorisation des paysages* (cours d'eau boisés de la Venoge, de la Sorge et de la Mèbre ; bois d'Ecublens ; colline de Monteiron ; campagne de Rengens ; parc des Hautes Ecoles ; moraine de la Bourdonnette, etc.)

¹ Mandat pourrait être donné à des spécialistes – telle la CEAT – pour organiser et conduire ce processus participatif.

² Voir l'étude publiée par Droit de Cité le 15 octobre 2001 sur la gare de Renens et ses abords ; voir aussi l'Etude pilote Gare de Renens mandatée par le SAT, étude qui a fait l'objet d'une communication de la Municipalité de Renens au Conseil communal le 5.10.2002.

D. Quelques bons exemples dont on pourrait s'inspirer

Au niveau des politiques globales:³

- Le programme RER-urbanisation du canton de Berne, approuvé en 1992 par le gouvernement bernois et le Grand conseil. Selon ce programme, le développement urbain s'articule sur le réseau du RER et la priorité est accordée aux transports publics, non seulement en ville, mais aussi dans les régions urbaines (qui couvrent en fait tout le territoire bernois du Plateau suisse). La création de nouveaux pôles de développement se trouve au centre de la stratégie bernoise. Ces pôles sont situés aux interfaces importantes du RER et des lignes directes des CFF, et ils sont multifonctionnels, c'est-à-dire qu'ils ne comportent pas seulement des activités économiques, mais aussi des logements. Le pôle de développement principal se trouve à la gare centrale de Berne et les deux autres principaux pôles, Ausserholligen et Wankdorf, se trouvent en limite de la ville (chacun à cheval sur deux communes), aux abords de gares spécialement créées et non loin de jonctions autoroutières. Le canton a beaucoup investi, en études et en moyens financiers, afin de rendre ces localisations intéressantes pour les investisseurs, comparativement à des localisations en périphérie.
- En France, la loi SRU: La France vient de se doter d'un ensemble de textes réglementaires : loi « Voynet », loi « Chevènement » et loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), qui favorisent la création de « communautés d'agglomération » et doivent conduire à la réduction des déplacements automobiles et à une gestion plus économe des sols. La loi SRU traite à la fois les thèmes de l'urbanisme, de l'habitat et des déplacements, de façon à établir les liens entre les différentes politiques menées à l'échelon local, à éviter les visions sectorielles et à mettre l'accent sur la nécessaire cohérence de la décision locale. Par rapport à l'étalement urbain, ce texte représente des avancées très significatives et met en place des outils de planification, des outils fonciers et fiscaux.
- En Grande-Bretagne, les "Planning Policy Guidance" (PPG), qui visent à une stricte limitation de l'étalement urbain.
- Aux Pays-Bas: en particulier la politique ABC.
- Au Danemark: une fiscalité foncière incitant à la densification.
- En Allemagne: une proposition au Bundestag pour réduire drastiquement l'extension de l'urbanisation. Et un projet de réforme fiscale foncière écologique visant à rendre attractive la construction à l'intérieur des secteurs déjà bâtis et à décourager la construction en périphérie.

La reconversion de friches urbaines:

De nombreux cas de reconversion de friches urbaines en de nouveaux quartiers denses et vivants, à Berne, à Zurich, à Baden, à Bâle, etc.) peuvent servir d'exemple.

Redimensionnement des zones à bâtir situées à l'écart:

Des cantons comme Appenzell, Zurich et Argovie ont fait un pas dans cette direction, en délimitant de façon précise l'ensemble des zones à bâtir dans leurs plans directeurs. Au début des années nonante, le canton de Berne a déclassé en zones agricoles une surface de 800 ha de zones à bâtir. Des communes isolées comme Cham ou Stetten ont de leur propre initiative réduit leurs zones à bâtir (voir le dossier L'aménagement du territoire dans la pratique, ODT 2002).

E. Un contexte favorable, une chance à saisir

Ces dernières années, le contexte politique a beaucoup évolué. Les conditions n'ont jamais été aussi propices au lancement d'un projet commun :

- Les frontières communales s'avèrent de plus en plus artificielles et sans pertinence, en particulier pour une politique cohérente de développement du territoire. Elles constituent même un grave obstacle à la mise en œuvre des politiques publiques : transports et déplacements, aménagements urbains, implantations scolaires, culture, sports, loisirs, logements, développement économique, équipements sociologiques des quartiers, infrastructures.
- Le sentiment d'enracinement dans une commune va décroissant; il change de nature : en zone urbaine, les habitants s'attachent à leur quartier, lieu où ils vivent et où ils habitent.

³ L'ouvrage suivant donne une bonne vue d'ensemble des politiques menées dans différents pays européens: FAURE, Anne, 2001, *Forme urbaine et déplacements à l'échelle de l'agglomération*, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Predit / agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

- Sur le plan politique et institutionnel, le mouvement est lancé d'une manière irréversible. Le canton conduit plusieurs projets :
 - La nouvelle Constitution et ses articles sur les collaborations intercommunales et sur les agglomérations ;
 - La mise en place des dispositions EtaCom, les péréquations financières ;
 - Le projet de nouveau plan directeur cantonal ;
 - Le projet modèle de Lausanne Région.
 - L'Opair (et la congestion permanente du trafic dans le secteur) obligent à repenser le développement de l'Ouest lausannois.
- L'écart des taux d'imposition ne constitue plus une objection pertinente à une intensification des collaborations intercommunales (péréquation financière).
- Dans son programme de législature⁴, la Municipalité de Renens a inscrit la « création d'une véritable communauté urbaine, ayant des pouvoirs décisionnels et dotée de moyens financiers propres ».
- Lausanne Région (ex-COREL) retrouve un nouveau souffle; elle s'investit en matière économique et vise des objectifs où se concentrent des communautés d'intérêt pour la région.
- La Confédération inaugure une nouvelle politique des agglomérations⁵, avec soutien à des projets modèles, dont celui présenté par Lausanne Région.

Dans le cadre de cette politique, la Confédération lancera, à l'échéance 2006, un important programme de soutien au trafic d'agglomération. Sont prévus env. 300 millions de francs par année. Mais **ces aides financières ne seront allouées qu'à des communes qui se seront regroupées autour d'un « projet d'agglomération »**.

C'est une chance à saisir et l'enjeu financier est de taille. C'est aujourd'hui ou jamais que les communes de l'Ouest lausannois doivent lancer un projet commun, qui puisse s'intégrer dans le projet modèle de Lausanne Région (novembre 2002).

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Cette motion vient à son heure dans la mesure où elle sera la suite, ou le parallèle, de l'étude qui est en route dans l'Ouest lausannois.

Un mot pour dire pourquoi je n'ai pas pu renseigner davantage la CARIC lorsque nous en avons pris rendez-vous : le projet est encore en travail et finalement il le sera encore jusqu'au mois de février prochain, parce que les remarques d'une Municipalité sont plus nombreuses que les mandataires ne le pensaient. Il s'agit donc de reprendre le projet pour savoir sur quoi nous allons prendre des décisions.

Nous sommes vraiment au cœur du problème et il faut maintenant - mes collègues municipaux de l'Ouest ne sont pas là - mais il faut absolument que chaque municipalité décide d'entrer en matière.

Mme S. Sisto-Zoller (F.r.) : L'intervention de Madame A.-M. Depoisier me fait réagir dans le sens que ce n'est pas la première fois qu'on nous dit que l'on ne peut pas être informés tant qu'on est en discussion. Ce qui signifie justement - ce qui est dommage - qu'il faut toujours qu'une étude soit finie pour que la discussion commence avec les habitants ou les représentants des habitants. Je pense donc que la motion de Mme la conseillère Danièle Pittet et consorts n'introduit pas ce type de travail, c'est justement l'introduction de la participation des gens qui s'intéressent pendant toute la période de discussion.

C'est donc vraiment dommage que vous disiez "on n'a pas informé la CARIC parce qu'on n'avait pas fini de discuter et qu'on n'avait pas tout décidé". Cet état de fait m'a étonnée et j'avais envie de vous faire part de mon étonnement.

M. le Président clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée. La motion est soumise au vote de l'Assemblée.

⁴ Présenté en assemblée publique le 9.10.2002.

⁵ Voir le Rapport du Conseil fédéral du 19.12.2001 sur la politique des agglomérations de la Confédération.

C'est donc à une large majorité et deux abstentions que la motion est transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

Mme R.-M. Prêtre (soc.) dépose une interpellation :

♦ **Après l'échec de la LME - Un vote dicté par la peur - titre la lettre d'information du SIE SA – octobre 2002**

Ce titre est choquant car il exprime un mépris d'une décision populaire et nie la capacité des citoyens à voter en se basant sur des considérations mûrement réfléchies.

Soulignons-le encore une fois : c'est un vote dicté non par la peur mais par le bon sens, car il est le résultat d'une prise de conscience citoyenne face à une loi qui mettait sérieusement en péril le contrôle démocratique de l'énergie et nous conduisait à une soumission aux lois du marché.

Les citoyens ont maintenant le recul nécessaire afin de mesurer les effets de la privatisation de la poste, d'apprécier tous les avantages apportés par la concurrence que se font les caisses maladies. Les faillites retentissantes d'ENRON et d'autres sociétés dont le seul but est de gagner le maximum d'argent, le plus vite possible, par n'importe quel moyen, sans préoccupation aucune des valeurs morales et juridiques, montrent bien les limites des dérégulations. Elles font partie d'un système profondément décadent car il entraîne des destructions massives et incontrôlées sur le plan social et économique. Il est en train d'ailleurs de s'effondrer, car il ne repose pas sur des valeurs saines et durables.

On l'a vu malheureusement à plusieurs reprises, la soumission aux seules lois du marché conduit à des désastres et fait sombrer nos sociétés dans un obscurantisme inquiétant.

En refusant la LME, les citoyens ont dit :

NON à la déréglementation qui conduit inexorablement au démantèlement et à la destruction d'un approvisionnement fiable qui a fait ses preuves.

NON à la suppression d'un vrai contrôle démocratique.

NON au barbarisme économique qui a déjà conduit à l'anéantissement d'entreprises pourtant saines.

NON à la consolidation d'une oligarchie dont le seul but est de s'enrichir en utilisant toutes les astuces financières et boursières.

NON aux atteintes aux structures étatiques au nom de la mondialisation.

(Cette énumération n'est pas exhaustive).

Dans la documentation remise, le SIE SA annonce être parvenu à abaisser, même dans les conditions actuelles, le prix de consommation du courant électrique entre 8 et 9 %.

Il est donc temps d'arrêter de s'agenouiller devant l'impérialisme du marché et de veiller sérieusement à nos valeurs démocratiques issues du Siècle des lumières et de toujours œuvrer dans l'intérêt général. C'est le plus beau projet que la société puisse conduire.

J'invite notre municipalité à répondre aux questions suivantes :

1. Est-elle au courant du contenu de la lettre d'information en question ?
2. Est-ce qu'elle accepte une telle prise de position ?
3. Le SIE SA est-il habilité à émettre une opinion ?
4. Pourquoi d'autres points de vue ne sont-ils pas exprimés ?
5. Ne doit-il pas se contenter de jouer son rôle d'entreprise publique qui est d'approvisionner en électricité les résidents des communes actionnaires de la société ?

Merci de vos réponses.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, indique qu'elle est en mesure de répondre aux questions de Madame la conseillère communale R.-M. Prêtre.

✓ **Question 1 : Est-elle au courant du contenu de la lettre d'information en question ?**

Réponse : Bien sûr, comme vous ! et je suis très à l'aise pour vous dire que cette première lettre aux entreprises est en fait une nouveauté de la part du SIE. Mais, quand j'ai lu comme vous le début de cette lettre, je me suis empressée de faire savoir au directeur, lors d'une séance que je n'étais pas d'accord avec cet éditorial, mais que bien sûr qu'il faut savoir que le SIE a le droit de prendre position dans une votation telle que celle-là et à mon avis il avait même le devoir de prendre une position.

Par contre, il a pris une position qui était favorable à l'ouverture du marché de l'électricité et si l'on veut être correct, on peut dire simplement que le directeur a reflété la position de la majorité du conseil d'administration.

✓ **Question 2 : Est-ce qu'elle accepte une telle prise de position ?**

Réponse : La Municipalité n'en a pas discuté en tant que Municipalité, c'est une affaire du conseil d'administration du SIE

✓ **Question 3 : Le SIE SA est-il habilité à émettre une opinion ?**

Réponse : Pour ma part et pour notre part en Municipalité, c'est "oui".

✓ **Question 4 : Pourquoi d'autres points de vue ne sont-ils pas exprimés ?**

Réponse : Parce que cette lettre est celle du directeur et que le directeur a exprimé la position de la majorité du conseil d'administration.

✓ **Question 5 : Ne doit-il pas se contenter de jouer son rôle d'entreprise publique qui est d'approvisionner en électricité les résidents des communes actionnaires de la société ?**

Réponse : Bien sûr qu'il doit jouer ce rôle, mais dans le concert actuel de cette libéralisation fâcheuse il a aussi une position à prendre et il doit aussi émettre des positions. La seule chose qu'à titre personnel je peux regretter, c'est que le conseil d'administration du SIE s'est déclaré en faveur de la libéralisation.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Personnellement, je trouve que les responsables du SIE, comme tout le monde, ont le droit à titre individuel d'avoir une opinion à ce sujet. Leur opinion c'était "oui", mon opinion c'était "non". Ils ont écrit pour justifier leur "oui" ; moi, j'ai aussi écrit dans un journal pour justifier mon "non" !

Il y a juste une différence qui me paraît importante, je n'ai pas fait ma lettre politique à ce sujet pendant mes heures de travail et il ne me serait pas venu à l'idée d'adresser la facture à mon employeur. En revanche, ce sont bel et bien les abonnés du SIE qui ont dû payer la propagande de cet organisme sur leur facture d'électricité.

M. G. Stöckli (soc.) : Personnellement, je serais d'accord avec les propos de Madame la Syndique qui dit que finalement le directeur a le droit de prendre position sur cette affaire. Cela ne me choque nullement, ce qui m'ennuie - et je pense que vous êtes quelques-uns à partager mon point de vue - c'est le commentaire après coup qui porte un jugement finalement de valeur sur l'opinion majoritaire de la population et cela est un type de remarque qui ne devrait pas être permis à un directeur, fût-il celui du SIE.

M. R. Willomet (AeC) : Voici 6 mois, le conseil communal a renvoyé une motion touchant la création d'une commission intercommunale pour travailler le projet de Malley, une motion déposée par Madame la conseillère communale Danièle Pittet.

La Municipalité peut-elle informer le Conseil sur les suites données à cette motion ?

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Je vous donne une réponse partielle parce que la réponse complète viendra au prochain conseil. La réponse partielle est de dire que les trois communes Lausanne, Prilly et Renens travaillent ensemble depuis le mois de juin, que le travail avance, que la tâche n'est pas simple car c'est un site qui est relativement compliqué de par son sous-sol, de par les constructions existantes, de par les propriétaires, de par les communes. Nous allons lancer un grand concours d'idées dans le cadre European. Le financement doit encore faire l'objet d'une décision.

C'est un concours qui s'adresse à de jeunes architectes de toute l'Europe. Un cahier des charges va être déterminé le plus large possible pour que l'on ait le plus d'imagination possible sur ce grand site. Mais, la réponse complète pour parviendra à la prochaine séance.

M. J. Studer (soc.) informe que M. Paul Mettraux (rad.) a été désigné président de la commission de gestion pour l'année 2003.

M. Ch. Widmer (rad.) : J'espère que tous mes renseignements sont exacts, s'ils ne l'étaient je vous prie par avance d'avoir un peu d'indulgence et de me pardonner.

En fonction de ce qui concerne le M2 sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer à la fin de ce mois, je souhaite connaître la position de notre Municipalité sur un point, mais avant la question quelques précisions : si je suis bien informé, c'est l'ensemble du canton qui doit se prononcer, c'est à dire les habitants de tous les districts vaudois. Toutefois, si le projet est accepté, ce ne sera pas l'ensemble des districts qui sera amené à assumer les charges financières. Seuls les districts dits payants auront la chance de pouvoir payer. Si l'on en croit les prévisions, le coût à payer va s'élever à Fr. 105.-- par habitant - attention pas par contribuable, mais bien par habitant et par année.

Pour Renens, il va donc d'agir de près 2 millions par année, car nous faisons partie d'un district dit payant.

"Oron-le-Château", rassurez-vous, aura aussi la chance de faire partie des payants. Pour "Lutry" - là aussi, si je suis bien informé - eux ils payeront "zéro franc", parce qu'ils font partie d'un district non payant.

Alors la commune de Lutry est-elle vraiment si éloignée du M2, plus éloignée que les communes de Oron-le-Château ou de Renens ? Allez donc y comprendre quelque chose !

Lors de la construction du M1, Renens avait déjà dû mettre de manière importante la main au porte-monnaie, certains d'entre vous s'en souviennent.

J'en viens donc à ma question : notre Municipalité, tout comme vient de le faire celle de Chavannes, ne doit-elle pas demander le remboursement des montants payés par notre commune pour le M1 ?

Je vous remercie de votre attention.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Je vais essayer de donner des renseignements simples et rapides sans refaire toute l'explication du financement du M2.

La grande différence entre le financement du métro ouest (M1) et du M2, réside dans la répartition entre les communes et l'Etat. Pour le TSOL, ce sont les communes territoriales qui avaient participé à l'investissement, le fonctionnement se retrouvant dans l'exploitation des

TL. Or, la loi sur les transports a été changée, parce que justement les communes qui avaient déjà payé l'investissement du M1 ne voulaient pas encore participer à l'investissement du M2. L'investissement du M2 est l'affaire du canton, les communes dont vous parlez payeront l'exploitation à travers le déficit des TL.

C'est vrai que ce sont trois régions, ce que l'on appelle des bassins de transport, qui payeront le fonctionnement du M2, soit : la région lausannoise (dont la commune de Lutry fait partie), Echallens et Oron - parce que ce sont des bassins qui sont dirigés vers Lausanne. Cela est un peu arbitraire, car on pourrait aussi imaginer que Cossonay est un peu dirigé vers Lausanne, mais il a été admis que Cossonay était plutôt dirigé soit vers Morges, soit vers Yverdon.

Il est vrai que pour la commune de Renens à partir de 2007, nous participerons au financement de l'exploitation du M2 à travers la facture des TL.

M. Ch. Widmer (rad.) intervient à nouveau pour indiquer que la commune de Lutry appartient au district de Cully et que ce district ne fait pas partie des districts payants.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, indique que ce n'est pas une question de district, c'est une affaire de bassins de transports. Or la commune de Lutry fait partie de l'agglomération lausannoise et comme nous participe au trafic d'agglomération.

Prenons l'exemple de la commune de Bussigny, elle participera aussi au financement de l'exploitation parce qu'elle se trouve aussi dans le bassin agglomération lausannoise.

La Municipalité tient à vous rappeler que le lundi 11 novembre il y aura dans cette même salle une information sur le M2. M. Pierre Imhof qui est secrétaire général du département des infrastructures sera présent pour répondre à toutes les questions.

M. le Président remercie l'assemblée de son dévouement à la chose publique et souhaite une bonne fin de soirée.

Il rappelle que la dernière séance de l'année aura lieu le jeudi 5 décembre 2002, à 19h00, elle sera suivie d'une petite agape.

La séance est levée à 22h35

Le Président :

A. Hemma-Devries

La Secrétaire :

R. Joliat